

VADEMECUM

ou

MANIFESTE POUR DES CRÉATIONS COHÉRENTES AVEC NOTRE VRAIE NATURE

Il est urgent de se consacrer entièrement à quelque chose de plus grand que soi. Dépasser la circonférence de ce que l'on connaît, considérer le quotidien comme matière œuvrable, se prendre au jeu de ce qui nous surprend, nous attrape, alors même que nous nous pensions *en sécurité*. Prendre le risque de se dépasser afin de bouger en soi-même plutôt que de désigner un autre toujours trop immobile. Préserver le courage de se questionner, c'est une des possibilités que donne la création d'une compagnie professionnelle de théâtre, en ce moment même. C'est une des manières de s'offrir l'occasion de se rassembler vraiment pour faire équipe, de se fédérer comme société, non pas pour s'engager mais se dégager au mieux de ce qui ne rend pas vivant. S'affranchir.

A l'intérieur de ce groupe, chacun creuse le sillon commun, celui-là même qui n'a pas peur de ré-explore encore et toujours, de regarder les gens en tant que ce qu'ils sont complètement sous nos yeux. Maintenant nous sommes prêts. C'est l'heure d'arpenter les chemins. C'est le moment de célébrer la curiosité. C'est le moment d'accepter que la souplesse silencieuse d'un mode de vie nomade nous dépose là où les histoires ne sont plus racontées. Par l'itinérance d'un spectacle toujours en mouvement, le *THÉÂTRE INEXORABLE* consent à prendre le risque des rencontres telles qu'elles se présentent.

I. DÉFINITIONS FONDAMENTALES DES TERMES RÉCURRENTS

— **Le théâtre comme endroit du sensible, ou la « part vivante en activité »** : Considérer que le théâtre que nous fabriquons est un lieu de l'humain, c'est déterminer ensemble l'endroit juste où chaque personne peut trouver une place en accord avec ce qu'il ou elle est et ce qui lui tient profondément à cœur. Pour le dire autrement c'est se donner l'occasion de se tenir en cohérence avec notre vraie nature.

— **La mise en scène comme possibilité multiple de partage** : Mettre en scène un spectacle consiste à proposer. Il s'agit de s'approprier un morceau du monde en écho sensible de ce qui est constitutif de soi pour en extraire un angle de vue propice à la création théâtrale, au spectacle. Ainsi, travailler avec un groupe sur ce même morceau rend possible le partage avec le public de ce qui au départ n'avait pas encore trouvé de voix. C'est le moment où chacun.e est accepté.e dans son entier. Se laisser parcourir par notre imaginaire pour mieux destiner le spectacle vers son *inimaginable nouveau*.

— **L'humain** : Se tenir dans sa capacité à éprouver les choses. Se laisser remplir et demeurer vivant. De cet endroit il y a urgence de parler des sociétés, de ce qui nous fait tels que nous sommes. Considérer toujours plus que l'humain c'est celui.celle qui cultive sa sensibilité pour se donner une chance de tendre vers une alternative. Une manière d'être au monde qui se ferait nouvelle à chaque occasion d'accéder au meilleur.

— **Le spectacle** : Chaque spectacle est amorcé en amont par un questionnement, lui-même issu d'une thématique. Bien que les premières dimensions de la création soient larges, à mesure de l'avancement et continûment, le sujet se resserre. Le vecteur qui permet de préciser le sillon primordial de travail se situe en creux, dans les rencontres. C'est l'activité même du pouvoir de ressentir. Rester alerte dans notre capacité à vivre un moment très intime en commun pour toujours soutenir la possibilité d'une résolution collective.

— **Raconter des histoires** : Déterminer le public comme ligne d'adresse fondamentale c'est se rappeler que pour pouvoir le faire avec aisance il s'agit d'abord de se laisser infuser par le monde et les choses sans chercher tout de suite à en dire ou à en faire un objet circonscrit par des limites qui n'existent qu'en nous.

— **L'itinérance** : Faire de soi la manifestation d'un mouvement libre dans l'espace pour mieux le proposer à un public.

— **L'ailleurs** : Produit des outils précédents. L'amener en bas de chez les gens. Comment fait-on cela? En mobilisant l'idée que dans ce que l'on raconte il y a déjà contenue une ouverture sur le monde. C'est déjà à l'intérieur du spectacle. En rencontrant on considère simultanément l'ailleurs, si les gens ne bougent pas nous venons à eux pour leur proposer un mouvement déjà en cours plutôt que pour les faire bouger. Donc on laisse le choix de la posture à adopter, pas obligé d'entrer dans le mouvement, on peut aussi bien observer, contempler, contourner... C'est ce que cela dit de nous qui compte.

— **Les scénographies légères** : Se rendre portatif. Adopter par l'esthétique la posture prompte à créer des univers autrement que de manière signifiante ou démonstrative.

— **Être au cœur** : En adéquation avec la perspective de tendre vers, "être au cœur" c'est appréhender l'espace public comme une zone prompte à la congruence. Les rues, la place du village, l'espace public, l'espace de l'intime, autant de zones sismiques du sensible par lesquelles le théâtre remet au cœur de la cité ce qui appartient à tout le monde, là où chacun est libre d'y accéder. Par cette participation collective, s'opèrent les secousses du quotidien. Les spectacles, envisagés comme des surprises, se destinent à toutes celles et ceux qui sont prêts et prêtes à se laisser parcourir par le monde. Il est donc légitime, pour rêver, de se rassembler là où le jeu se fait place.

— **Le voyage** : Se laisser faire par cette modalité du voyage. Accepter que le voyage est déjà une nature de création et célébrer cette possibilité en gardant à cœur de mettre à l'honneur le caractère vivant de ce mode de vie dans les créations.

— **L'imaginaire** : Prêter une attention toute particulière à ce qui éveille, l'imaginaire. Vagabonder là où ce sont les choses qui nous font et appliquer cette souplesse au mode de création pour mieux arpenter ce qui ne se dit pas mais s'éprouve cependant.

— **Le prétexte** : Admettre le spectacle comme prétexte, puisqu'il s'agit en réalité d'un support de rencontres. Maintenir ainsi le cap de la rencontre comme géométrale des éléments distincts de la création. Au-delà de l'unilatéralité du message et en-deçà de la visibilité d'un résultat c'est d'abord une manière de créer des moments propices aux liens.

— **Les dispositifs pluriels** : Pour s'assurer d'aller le plus au bout possible du processus de rencontre, se considérer « tous à la même place », abolir le schéma frontal en faveur de l'immersion et de la désacralisation du rapport spectateur-comédien.

— **Proposer une alternative** : Considérer la facilité des processus de création comme mode opératoire de travail privilégié. Abolir l'insécurité dans laquelle les institutions plongent et replongent les formes alternatives. Jouer pour créer des espaces plutôt que de les remplir. Se tenir dans son entier au cœur du métier. Penser, concevoir, essayer. En somme faire son travail avec comme ligne de mire la représentation en la considérant toujours comme malléable. Faire de l'urgence du changement son matériau premier. Créer pour créer encore et pour tous ceux qui aiment prendre le risque d'emprunter des chemins non-balisés à ce jour.

II. RÈGLES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Le *THÉÂTRE INEXORABLE* tient à instaurer des règles permettant l'épanouissement de chacun et chacune au sein de la vie de l'association ainsi que dans les périodes de création, de tournée et d'actions culturelles. Les règles suivantes permettent aussi de définir les axes et *la signature* de la compagnie dans son travail.

Ce vademecum dans son intégralité, se dispose comme horizon de possibilité et ne prétend en aucune façon fixer un cadre inflexible.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Comme indiqué à l'article 7 des statuts, l'adhésion à l'association est validée ou invalidée par le conseil d'administration. Pour se faire, la personne souhaitant devenir membre présente un formulaire de demande d'adhésion au conseil d'administration comportant ses coordonnées et une description succincte de ses motivations à faire partie de l'association. Si la demande d'adhésion est refusée, la personne en sera informée par mail et recevra un descriptif succinct des raisons du refus.

LITIGE ENTRE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Dès lors qu'une personne membre en fait la demande tout litige, quelle que soit sa nature ou son contenu, sera discuté lors d'un temps d'échange prévu à cet effet. Ce temps d'échange convie impérativement toutes les personnes concernées par le litige ainsi que le conseil d'administration de l'association. Aucun temps d'échange ne pourra exclure qui que ce soit. Un compte rendu de ce temps d'échange sera transmis à tous les membres de l'association, une fois le litige réglé.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

L'équipe du *THÉÂTRE INEXORABLE* attachera une attention toute particulière à élire un conseil d'administration représentatif de la diversité de ses membres.

Le conseil d'administration a pour domaine d'action l'administration de l'association. Afin de préciser les notions d'administration les missions du conseil d'administration sont les suivantes :

- Convoquer les assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) et en déterminer l'ordre du jour.
- Arrêter les comptes de l'association qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale et proposer l'affectation des résultats. Le cas échéant, indiquer l'adoption des dépenses non prévues dans le budget prévisionnel.
- Décider de la gestion du patrimoine de l'association.
- Autoriser le président à engager une action en justice au nom de l'association.
- Transférer le siège social.
- Se prononcer sur l'admission ou l'exclusion des membres de l'association et sur la réception des dons à l'association.
- Rédiger, faire approuver par l'assemblée générale et mettre en œuvre le projet associatif et artistique de l'association.
- Recruter les personnes salariées ou supprimer les postes rémunérés au sein de l'association après proposition faite par le bureau.
- Nommer les membres du bureau et réaliser le suivi de leurs actions.

Le conseil d'administration du *THÉÂTRE INEXORABLE* attachera une attention toute particulière à élire un bureau représentatif de la diversité de ses membres.

Le bureau est responsable de la gestion courante de l'association. Afin de préciser cette notion ses missions sont les suivantes :

- Définir les orientations principales de l'association.
- Préparer les budgets prévisionnels et bilans moraux et financiers de l'association qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale.
- Décider de l'ouverture des comptes bancaires et des délégations de signature et réaliser le suivi de ceux-ci.
- Choisir ou non d'adhérer à des fédérations, unions, groupements, associations, clubs.
- Proposer au conseil d'administration la création et/ou la suppression d'emplois salariés.
- Autoriser des dépenses qui n'auraient pas été prévues dans le budget prévisionnel.
- Arrêter les projets qui seront soumis à l'assemblée générale.
- Prendre en charge les formalités administratives et leur suivi et représenter l'association auprès des institutions.

Le bureau se réunit, en présentiel, au moins 4 fois par année civile pour une réunion de suivi des activités de l'association.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

En qualité d'association loi 1901, le *THÉÂTRE INEXORABLE* a signé et s'est engagé à respecter le CER (Contrat d'Engagement Républicain) imposé par l'Etat. Chaque personne membre de l'association doit donc en prendre connaissance et l'appliquer, dans son intégralité, dès lors qu'elle agit pour le compte de l'association.

PARTAGE DES ESPACES DE TRAVAIL

Tous les espaces appartenant ou étant mis à la disposition de l'association sont utilisables par les membres de celle-ci pour des activités correspondant à l'objet de l'association. La personne membre en fera la demande au bureau de l'association qui validera ou non ce prêt.

En cas de dégradation, l'association sera la seule responsable et ne pourra en aucun cas se retourner contre aucune personne physique ou morale.

ATTRIBUTION DES FINANCES ET CONTRIBUTION DES PROJETS AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'attribution des recettes, dons et toutes autres ressources d'ordre financier sera réalisée comme suit :

- fonctionnement de l'association : expert comptable, frais bancaires, site internet, assurance, suite google, fournitures de bureau, factures en tout genre.
- remboursement des frais de création et de tournée
- salaires et défraiements des artistes
- développement de l'association : nouveaux projets, acquisition de véhicules, locaux...

Tout type de projet réalisé devra intégrer à son budget global une participation aux charges globales de l'association à hauteur de 20% minimum du budget total de son action. Le processus de création (résidences, production) des projets n'est pas soumis à cette règle.

RÉMUNÉRATIONS ET DROITS DES PERSONNES SALARIÉES INTERMITTENTES

Le *THÉÂTRE INEXORABLE*, en qualité de compagnie de théâtre professionnelle sera amenée à rémunérer des salariés intermittents et intermittentes du spectacle. En accord avec les grilles tarifaires SYNDEAC et dans un souci de juste rémunération des artistes les barèmes minimum de rémunérations suivants sont fixés et doivent être respectés dans tous les cas de figure :

140€ pour un service 4h - 280€ pour deux services de 4h soit 8h - 300€ pour un cachet *Sommes indiquées en coût employeur*

En ce qui concerne les défraiements de ces artistes les barèmes minimums suivants sont fixés :

0,45 centimes du kilomètre parcouru du domicile au lieu de l'action - 30€ par repas - 90€ par nuit

Aucune distinction n'est faite selon les corps de métiers. Les personnes artistes comme techniciennes, quelle que soit leur fonction, obtiennent le même salaire coût employeur et les mêmes défraiements.

Les salariées disposent toutes d'un droit menstruel et peuvent déplacer ou retarder une action culturelle, une réunion ou une répétition en utilisant ce droit, sans avoir à en justifier.

COMMUNICATION

L'association utilise la suite Google et stocke ses données sur Google Drive. Ainsi, la communication interne de la compagnie se fera sur l'application GoogleChat ou par mail. Tous les membres de l'association doivent s'assurer d'avoir accès à ces moyens de communication et peuvent s'y exprimer pour tout sujet qui concerne l'association ou ses activités.

La communication externe répondra à la charte graphique de l'association peu importe le média de communication utilisé. La charte graphique de l'association est jointe à tous les contrats signés par celle-ci.

L'envoi des mails et les discussions par mail liées à un projet, une action ou toutes autres activités de l'association devront toujours impérativement être exécutés à partir de la boîte mail : theatreinexorable@gmail.com

Tous les dossiers liés à l'association sont disponibles sur le Google drive au format numérique. Dans un souci écologique et économique, la diffusion papier est limitée le plus possible.

SPECTACLES

Les spectacles de la compagnie sont ouverts à tous les publics sans aucune condition ni exception.

La compagnie limite sa capacité de création à 1 spectacle par saison. Chaque saison seul 1 nouveau spectacle peut faire sa première. En revanche, les spectacles déjà créés peuvent jouer en même temps qu'une nouvelle création.

Tous les spectacles créés devront répondre à au moins la moitié des règles indiquées ci dessous:

- Évoquer ou parler en détail d'au moins un pays étranger au pays de représentation en ayant pris soin de consulter des personnes vivants dans le pays en question.
- Utiliser au moins 10 mots d'une langue étrangère, ou imaginaire, par spectacle en ayant pris soin de consulter des personnes parlant cette langue ou ayant des connaissances en matière de langue imaginaire.
- Pouvoir se transporter au minimum dans une voiture et au maximum dans un poids lourd de 10 tonnes.
- Pour les créations, éditer le texte avant, pendant ou après la création.
- Adopter une scénographie et une utilisation de la technique (lumière, son, vidéo...) légère, et issue de matériaux de seconde main en majorité, faisant appel à l'imaginaire.
- Apporter une vigilance particulière au fait de ne pas faire d'apologie de la cigarette, de la religion, de l'alcool ou du système patriarcal et capitaliste. Sans oublier toutes les autres formes d'oppressions et de discriminations déjà citées dans le contrat d'engagement républicain.
- Constituer des équipes paritaires et/ou représentatives des membres de l'association.
- Mettre en lumière des personnages faisant référence à des personnes réelles dites invisibilisés (de par leur métier, leur parcours de vie, leur classe sociale...)

RÉSIDENTE/CRÉATION

Le travail de création et de résidence sera encouragé sur des périodes condensées. Par exemple, les équipes favorisent le travail durant deux semaines consécutives plutôt que de travailler de manière fragmentée (deux jours en janvier, trois jours en février). Les dates de résidence sont fixées au minimum deux semaines à l'avance. Un planning de répétition indiquant les lieux et horaires de travail ainsi que le contenu prévisionnel des répétitions sera élaboré et envoyé aux membres de l'équipe par mail au moins une semaine avant le début de la résidence.

Les lieux de résidence et leurs équipes seront respectés et rendus en parfait état de propreté (rangement, nettoyage). L'équipe de création veillera à saluer toute l'équipe d'accueil chaque jour en début et fin de journée. Les lieux de résidence privilégiés seront en extérieur afin de rendre le travail de construction d'un spectacle accessible au public et de travailler dans les conditions réelles des spectacles.

A chaque début et fin de journée, la personne chargée de la mise en scène veillera à faire avec l'équipe un briefing et un debriefing portant sur le travail et l'état moral de chaque membre de l'équipe. Chaque journée de travail commencera avec un échauffement de 30 minutes au minimum et se terminera par une séance d'étirements de 20 minutes au minimum.

Lorsque le budget le permet, les frais de déplacement, de restauration et de logement sont pris en charge par l'association. Lorsque le budget ne le permet pas, chaque membre de l'équipe en est informé et accepte ce contrat. Chaque personne membre du projet devra alors pallier cette absence de prise en charge de manière individuelle.

TOURNÉES ET TOURNÉES SAUVAGES

Les tournées auront pour objectif minimum d'assurer 10 dates de représentations du spectacle.

La préparation d'une tournée comprend : le repérage des lieux (physiquement ou numériquement), la création du spectacle, le rassemblement du matériel technique nécessaire à la tournée. Lors de la préparation de la tournée, aucune demande de représentation ne sera effectuée auprès des mairies concernées par la tournée. Ces demandes seront réalisées sur place, par l'équipe du spectacle, avant de jouer. L'équipe du spectacle arrivera sur chaque lieu de représentation, au minimum, 24h avant la représentation prévue. Durant ces 24h l'équipe du spectacle veillera à obtenir une autorisation papier de la mairie (sans cette autorisation, aucun spectacle ne sera entrepris) pour la représentation, à rassembler le plus de publics possibles et à installer et préparer la ou les représentations.

Les horaires de représentation seront fixés à chaque arrivée dans un lieu pour correspondre au coucher du soleil à chaque fois que cela sera possible.

A la fin de chaque représentation, l'équipe du spectacle s'assurera : - de saluer le public - de dire un mot de remerciement. Ce mot commence impérativement par : "Merci à toutes et tous." et se termine par : "Merci". Il devra comporter obligatoirement les informations suivantes : le nom complet de la compagnie - les noms et prénoms des interprètes et de l'intégralité de l'équipe du spectacle - des remerciements à la mairie ayant permis la représentation - des remerciements aux publics - l'adresse mail et l'adresse du site web de la compagnie - de mettre à disposition du public, un chapeau ou une boîte (pour la participation financière), des cartes de visite de la compagnie, un livre d'or, un fichier permettant de récolter les adresses postales et mail des publics pour les tenir informer de la suite s'ils le souhaitent.

Une fois le spectacle terminé, l'équipe veillera à rendre le lieu du spectacle, et tous les lieux utilisés, en parfait état de propreté et de fonctionnement.

ACTION CULTURELLE - VALEURS GÉNÉRALES ET OUTILS

La compagnie a pour vocation de créer des spectacles avant tout. Ainsi les actions culturelles seront limitées en nombre à raison de 5 actions culturelles (courte ou longue) par saison.

L'association considère les actions culturelles et médiations culturelles non pas comme des temps de pédagogie mais comme des temps d'élaboration d'un objet artistique, en lien avec les équipes de la structure d'accueil. Ces actions se termineront, quand cela sera possible, par une présentation publique des travaux. De plus, elles veilleront, dans la mesure du possible, à inclure tous les publics.

Lorsque les actions et les budgets le permettent, la compagnie veillera à faire intervenir deux personnes de genres différents afin d'offrir, aux personnes participantes, une mixité dans l'encadrement des interventions.

L'action culturelle induit la rencontre avec des personnes extérieures à la compagnie, les personnes intervenantes doivent donc avoir en tête qu'elles représentent l'image de la compagnie. Il est fortement déconseillé de communiquer aux personnes participantes ses coordonnées personnelles. L'adresse mail de la compagnie doit rester le moyen de communication privilégié. Lors d'une première rencontre et pour tous les groupes, les personnes intervenantes se présenteront et présenteront la compagnie et leur travail en quelques mots avant de débiter le travail d'intervention.

Les personnes intervenantes ne sont pas qualifiées pour répondre à des situations de détresse physique ou psychologique, elles devront donc signaler toute suspicion de ces situations aux personnes responsables de la structure accueillante et adapter leur comportement face à la personne concernée. Aussi, notre conception de la pratique du théâtre n'est en aucun cas une pratique thérapeutique, ainsi les personnes intervenantes n'incitent pas les personnes participantes à utiliser ou dévoiler des choses trop personnelles et douloureuses. Les personnes intervenantes rappellent sans cesse que les personnes participantes sont en liberté de définir leur frontière et ce qui, selon elles, relève de l'intime.

Pour proposer des actions culturelles cohérentes les unes avec les autres, la compagnie conseil aux personnes intervenantes une série de notions, listés ci-dessous, permettant à chaque personnes participantes, habituées ou non à la pratique théâtrale, de découvrir cela en toute sérénité.

- Le propre d'une personne qui accompagne des groupes, est de tout faire pour leur transmettre ses connaissances afin d'amener les personnes participantes à l'autonomie de penser et d'agir.
- Pour faire vivre un exercice, il ne faut pas nécessairement l'avoir vécu auparavant néanmoins il faut construire sa séance en se mettant "à la place" des personnes participantes.
- La compétition et l'échec sont à bannir des actions culturelles (tant dans le contenu des exercices que dans le comportement de la personne intervenante) et seront remplacées par l'écoute et le respect des autres. Le principe de ces temps n'est pas de réussir quelque chose mais de le vivre.
- Considérer les actions culturelles comme des moments joyeux de partage et de vivre ensemble.
- Ne jamais obliger qui que ce soit à réaliser un exercice.
- Commencer et terminer chaque séance en réalisant un briefing et un debriefing portant sur le travail et l'état de chaque personne participante.
- Proposer une progression dans les exercices allant du groupe à l'individu. Ne jamais proposer un exercice qui induit un passage seul au plateau en début de parcours.
- Veiller à appliquer les fondamentaux relationnels : respect du genre, demande de permission pour manipuler physiquement une personne et mettre en place le tutoiement au sein du groupe et envers la personne intervenante.

III. MODIFICATIONS DU PRÉSENT VADEMECUM

Le présent vademecum ne pourra être modifié que lors d'une assemblée générale ordinaire de l'association.

Les modifications apportées devront faire l'objet d'une proposition par une ou plusieurs personnes membres et seront votées à main levée. Pour qu'une modification soit acceptée elle doit être votée à l'unanimité.

APPROUVÉ ET VOTÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À DOUAI LE 22.03.2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

CONTI David

FÉRET Karine

GIACOMAZZI Enzo

LE BUREAU :

LE PRÉSIDENT

DELCAMBRE Jean Baptiste

LA TRÉSORIÈRE

HANNIET Cécile

LA SECRÉTAIRE

PINON Laurie